

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le **18 DEC. 2021**

ID : 056-215601626-20211214-DB20211215_2-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 14 décembre 2021

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 – ASSOCIATIONS NON SPORTIVES

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne POULAIN, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Isabelle GUSMINI, Patrick GOUELLO à Christian PERRIEN, Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Martine LIEDOT à Pascaline ALNO, Antoine GOYER à Anne-Valérie RODRIGUES, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Claude ORVOINE, Marie-Hélène HUCHET à Emmanuelle TROCADERO.

Absent : Loïc TONNERRE

Secrétaire de séance : Jean-Luc SCIEUX

Présents : 25
Pouvoirs : 07
Absent : 01

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
 ET DE L'ANIMATION TERRITORIALE**

n°15

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 – ASSOCIATIONS NON SPORTIVES

Rapporteur : Jean-Luc SCIEUX

Chaque année, la Ville de Ploemeur soutient le monde associatif qui par son dynamisme participe à l'attractivité et à l'animation de la commune.

En 2021, comme en 2020 la crise de la Covid 19 et les mesures sanitaires ont conduit à l'annulation du calendrier des manifestations et perturbées le fonctionnement de la vie associative ploemeuroise. Un grand nombre d'associations se trouvent en conséquence fragilisés dans leur quotidien, la commune souhaite continuer à les aider en 2022 par l'attribution de différentes aides : matérielles et financières.

Concernant les aides financières, les sollicitations ont été réparties selon les catégories suivantes :

- Une aide au fonctionnement pour la gestion des activités courantes de l'association,
- Une aide pour les projets récurrents ou exceptionnels liés à une manifestation, un déplacement, une exposition ou des achats de matériel spécifique.

Les dossiers ont fait l'objet d'une réunion de concertation avec l'Office Municipal de la Vie Associative de Ploemeur (OMVAP).

Ces attributions sont assorties d'engagements définis par la réglementation en vigueur et par la signature d'une lettre de conventionnement, avec la ville de Ploemeur, qui garantit la bonne utilisation des deniers publics.

Les sommes allouées sont inscrites au budget de la Ville au titre de l'exercice 2022.

Organismes	Subventions 2021	Subventions 2022
A.D.M.A.P. - Association pour le Développement Musique et Arts à Ploemeur	510 €	600 €
Amicale des retraités des Kaolins	0 €	400 €
Armor vidéo Ploemeur	480 €	480 €
Avel Nevez Planwour	650 €	650 €
A.V.F. - Accueil des villes françaises Ploemeur	800 €	800 €
Breizh'cool dogz	255 €	255 €
Comité d'entente des anciens combattants	0 €	510 €
Comité d'histoire du Pays de Ploemeur	840 €	840 €
Eclaireuses Eclaireurs de France	720 €	720 €
Etviédanse	100 €	100 €
F.N.A.C.A. - Fédération nationale des anciens combattants	240 €	240 €
Graine d'Océan	400 €	400 €
La courte échelle	250 €	250 €
Le Souvenir français	0 €	240 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le **18 DEC. 2021**

ID : 056-215601626-20211214-DB20211215_2-DE

Les Faits Mer	400 €	400 €
Les jardins familiaux de Kermadoye	300 €	300 €
Les Tapis Verts de Ploemeur	160 €	160 €
Officiers mariniers Ploemeur Larmor-Plage	240 €	240 €
Scouts et Guides de France	580 €	580 €
S.E.P.N.B. - Bretagne vivante	160 €	160 €
S.N.E.M.M. - Société Nationale d'Entraide des Médailleurs Militaires	290 €	290 €
Société nationale de sauvetage en mer – S.N.S.M. - Centre de formation	250 €	250 €
SO.NA.LOM. - Société nautique de Lomener	500 €	500 €
Toutanofil	100 €	100 €
UNICEF - Comité départemental	300 €	300 €
Union Nationale des Combattants - U.N.C.	240 €	240 €
Total		10 005 €

Montant auquel, il faut rajouter la subvention des sections non sportives de l'Amicale Laïque de Ploemeur qui apparait dans le bordereau spécifique concernant cette association et qui fait par ailleurs l'objet d'une convention. Pour mémoire, elle s'élève à 3 320 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission 1 « Sport, jeunesse, culture, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 30 novembre 2021 ;

Vu l'avis de la commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 2 décembre 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les propositions de subventions aux associations non sportives telles que présentées dans le tableau ci-dessus au titre de l'année 2022.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE.

Pascal GUERIF, Ludovic JEGO, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, ne prennent pas part au vote, en raison de leurs représentations associatives.



Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire

